



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
5 mai 2011  
Français  
Original : anglais

---

### **Lettre datée du 8 avril 2011, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Conseil d'administration de la Commission d'indemnisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous communiquer le rapport que j'ai établi en ma qualité de Président du Conseil d'administration sur les résultats de sa soixante et onzième session, qui s'est déroulée à Genève du 5 au 7 avril 2011.

S'agissant des consultations engagées entre l'Iraq et le Koweït, sous les auspices de la Commission d'indemnisation des Nations Unies, autour du solde restant dû au Koweït, d'un montant approximatif de 21 milliards de dollars, le Conseil a pris note de l'exposé du Secrétaire exécutif de la Commission et des efforts qu'il déployait, ainsi que des déclarations faites sur la question par les délégations iraquienne et koweïtienne à la session plénière d'ouverture. Le Conseil s'est félicité de la constitution du Comité ministériel conjoint Iraq-Koweït et de la tenue de sa première réunion au Koweït, consacrée aux problèmes bilatéraux, et il a encouragé la poursuite des consultations sur les montants encore dus au titre des indemnisations sous les auspices de la Commission. Le Conseil a formé l'espoir que les deux parties continueraient de témoigner leur désir et leur volonté de régler la question et a demandé au Secrétaire exécutif de poursuivre ses efforts et de le tenir au courant de l'évolution de la situation.

Pour ce qui est des arrangements garantissant le versement des paiements au Fonds d'indemnisation, le Conseil d'administration a rappelé que, dans sa résolution 1956 (2010), le Conseil de sécurité avait prévu la transition vers un mécanisme successeur du Fonds de développement et le transfert au Comité iraquien d'experts financiers du contrôle exercé par le Conseil international consultatif et de contrôle avant la fin du mois de juin 2011. Plusieurs membres du Conseil d'administration ont souligné à la séance plénière d'ouverture, en présence des délégations iraquienne et koweïtienne, qu'il importait que les arrangements en place concernant les versements de 5 % au Fonds de développement soient maintenus, ou que d'autres arrangements comparables soient pris, après la clôture du Fonds de développement pour l'Iraq et l'achèvement du mandat du Conseil international consultatif et de contrôle à la fin du mois de juin de l'année en cours. Avant de passer à une autre question, le Conseil m'a aussi prié d'insister sur l'importance de tels arrangements dans le présent rapport. Il a également noté que, lors d'une réunion avec le Président du Comité iraquien d'experts financiers et le Représentant permanent de l'Iraq à Genève, le Secrétaire exécutif avait reçu l'assurance que les arrangements en place seraient maintenus après le transfert à un mécanisme



successeur au Fonds de développement. Le Représentant permanent de l'Iraq a réaffirmé qu'il en serait ainsi dans la déclaration qu'il a faite à la séance plénière d'ouverture.

S'agissant du Programme de suivi des indemnités pour des projets relatifs à l'environnement établi en vertu de la décision 258 (2005) du Conseil d'administration, qui avait conclu à sa soixante-dixième session que le mandat qu'il avait défini dans ladite décision pour le Programme pouvait et devait être mené à bien à court terme, en indiquant son intention d'adopter une décision sur la question à sa présente session, les délégations de haut niveau des Gouvernements iraquien, jordanien, koweïtien et saoudien ont participé à la session du Conseil d'administration à son invitation et présenté leurs vues. Les Gouvernements jordanien, koweïtien et saoudien ont aussi informé le Conseil d'administration de l'état d'avancement de leurs projets respectifs.

Quant aux progrès accomplis par les gouvernements participants au titre du Programme de suivi des indemnités pour des projets relatifs à l'environnement, le Conseil a adopté la décision 269 [S/AC.26/Dec.269 (2011)] concernant l'exécution du Programme de suivi, dont on trouvera une copie ci-jointe et qui dispose que le mandat du Programme aura été mené à bien lorsque les gouvernements participants auront établi les systèmes et contrôles structurels prévus et fourni des garanties adéquates concernant leur maintien et l'utilisation des fonds alloués aux fins de l'aboutissement des projets et que le Conseil d'administration aura pris une décision à ce sujet.

La prochaine session du Conseil se déroulera du 11 au 13 octobre 2011.

Avec les paiements effectués le 27 janvier 2011 au profit des neuf derniers requérants dont la réclamation a abouti (dans les catégories de réclamations faites par des sociétés et des gouvernements) par prélèvement sur les ressources du Fonds d'indemnisation, tous au bénéfice du Koweït, le montant total des indemnités accordées à ce jour par la Commission est d'environ 31,4 milliards de dollars des États-Unis, un solde total de 21 milliards de dollars devant encore être versé. Le prochain paiement sera effectué le 28 avril 2011.

Le Président du Conseil d'administration  
(*Signé*) Reinhard Schweppe